**Table Québec-Municipalités en itinérance**

Document d’orientation sur les assises de l’instance

**À propos de ce document**

Le présent document d’orientation s’assure de faire respecter le troisième engagement du gouvernement du Québec envers les gouvernements de proximité inscrit dans la déclaration de réciprocité, soit la mise en place de la Table Québec-Municipalités. Le document vient établir les assises en ce qui concerne, notamment la gouvernance, le mandat et la composition. Il est à noter que, dans un souci de bonne collaboration, le document d’orientation doit être lu comme une proposition de la Table interministérielle en santé mentale et en itinérance à ses partenaires du milieu municipal. Les assises de la Table Québec-Municipalités doivent s’inscrire dans une perspective de co-construction.

**Contexte**

Dans le cadre de la mesure 14.1 du [*Plan interministériel en itinérance 2021-2026*](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf) (PAII), la Table interministérielle en santé mentale et en itinérance (TISMI) s’est engagée à « préciser les rôles et les responsabilités de chaque actrice et acteur impliqué dans la lutte à l’itinérance ». Cette dernière mesure a particulièrement interpellé les gouvernements de proximité qui doivent composer au quotidien avec la crise de l’itinérance dans leurs communautés. Les municipalités sont par conséquent préoccupées par le rôle que le gouvernement du Québec souhaitera les voir jouer dans la lutte.

Pour les aider à définir le rôle des municipalités, l’instance stratégique de la TISMI a organisé le 5 septembre 2023 une première séance de consultation auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l’Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Montréal et la Ville de Québec. Un représentant de la Ville de Montréal et une représentante de l’UMQ ont aussi été nommés par le comité consultatif de la TISMI, en leur qualité d’expert.

Le 15 septembre 2023, l’UMQ a organisé le Sommet municipal sur l’itinérance au cours duquel il a été formulé que les municipalités souhaitaient occuper une place plus grande dans la structure de gouvernance de la TISMI, en leur qualité de partenaire privilégié, et d’ainsi prendre une part plus grande dans les décisions qui concernent leurs citoyennes et les citoyens en situation d’itinérance.

En cohérence, les municipalités ont négocié avec le gouvernement du Québec et entériné une nouvelle déclaration de réciprocité, qui remplace leur pacte fiscal, dans laquelle on retrouve des passages qui concernent spécifiquement l’itinérance.

|  |
| --- |
| **Concernant l’aide aux personnes vulnérables**  Ayant pour objectif d’agir conjointement et promptement en cette matière, et plus particulièrement dans un contexte caractérisé par une difficulté d’accès au logement, le gouvernement du Québec s’engage à :   * **Assumer un fort leadership dans la prévention et la réduction de l’itinérance**; * **Rehausser la coordination intersectorielle nationale et régionale** en itinérance, en tenant compte des spécificités des territoires, de la vision de la Politique nationale de lutte à l’itinérance et d’une planification pour assurer sa mise en œuvre, en cohérence avec le continuum de services; * **Mettre en place une instance nationale**, **la Table Québec-Municipalité en itinérance**, visant à créer un partenariat privilégié entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité afin de favoriser la concertation, l’optimisation et la coordination de leurs actions pour prévenir et réduire l’itinérance, en respect des rôles et des responsabilités de chacun.   Ayant pour objectif d’agir conjointement et promptement en cette matière, et plus particulièrement dans un contexte caractérisé par une difficulté d’accès au logement, les gouvernements de proximité, par la voix de la FQM, de l’UMQ, de la Ville de Québec et de la Ville de Montréal, s’engagent à :   * **Prendre part à l’instance nationale** entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité en matière d’itinérance et s’impliquer dans la recherche et la mise en œuvre de solutions dans le respect de leurs rôles et responsabilités. * **Collaborer aux initiatives locales et régionales** visant à favoriser la concertation, l’optimisation et la coordination des actions en matière de prévention et de réduction de l’itinérance. |

Toujours concernant l’aide aux personnes vulnérables, la déclaration de réciprocité vient préciser certains grands jalons de la feuille de route de la Table Québec-Municipalités en itinérance (TQMI).

|  |  |
| --- | --- |
| **Aide aux personnes vulnérables** | |
| **Gouvernement du Québec** | **Gouvernements de proximité** |
| Prévoir des sommes supplémentaires pour financer des actions régionales intersectorielles en itinérance. | Participer aux rencontres locales et régionales, sous la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux, visant une meilleure concertation et une coordination des actions en itinérance |
| Établir les assises d’un nouveau partenariat, en déterminant notamment le mandat de la Table Québec-Municipalités en itinérance où seront discutés les enjeux en matière d’itinérance et les moyens à privilégier à court, moyen et long termes pour prévenir et réduire la problématique. | Établir les assises d’un nouveau partenariat en contribuant à la détermination du mandat de la Table Québec-Municipalités en itinérance où seront discutés les enjeux en matière d’itinérance et les moyens à privilégier à court, moyen et long termes pour prévenir et réduire la problématique. |

**Gouvernance**

La Table Québec-Municipalités en itinérance (TQMI) s’inscrit dans le cadre des travaux de la Table interministérielle en santé mentale et en itinérance (TISMI) qui est composée des sous-ministres adjoints, ou leur équivalent, des 23 ministères et organismes reconnaissant avoir une responsabilité à l’égard de ces enjeux. C’est toutefois le comité de coordination qui veillera au bon déroulement des travaux de la TQMI.

La structure de gouvernance de la TISMI peut être schématisée comme suit :

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, conception

Description générée automatiquement

**Mandat**

La **Table Québec-Municipalités en itinérance** a pour principal mandat de :

1. Consulter les municipalités sur les enjeux qu’elles rencontrent en regard de la lutte à l’itinérance afin de susciter la concertation et leur participation, et de tenir compte de leur réalité et avis dans les décisions gouvernementales;
2. Faire un état de la situation de l’itinérance au Québec et sensibiliser tant les municipalités que les acteurs gouvernementaux sur certains enjeux liés directement à l’itinérance ou à d’autres problématiques associées;
3. Participer activement à la recherche de solutions et planifier leur mise en œuvre et leur suivi en fonction de l’urgence de la situation, selon les rôles et responsabilités de chacun;
4. Adapter les interventions publiques aux nouvelles réalités de l’itinérance;
5. Encourager et permettre l’innovation.

Plus spécifiquement, les membres de la TQMI seront appelés au cours des prochaines années à poursuivre trois objectifs desquels découlent différentes suggestions de travaux (liste non exhaustive) :

**Objectif 1 :** Développer une lecture commune des grands enjeux en matière d’itinérance au Québec et des défis spécifiques rencontrés tant par les municipalités que par les personnes en situation d’itinérance et les autres citoyennes et citoyens.

Exemples de thématiques d'intérêt :

1.1 Définition des rôles et des responsabilités en matière d’itinérance dans une perspective de complémentarité.

1.2 Campements des personnes en situation d’itinérance et installations sanitaires.

1.3 Sécurité des personnes en situation d’itinérance.

1.4 Cohabitation et acceptabilité des personnes en situation d’itinérance dans les espaces publics par les autres citoyens et activités de sensibilisation.

1.5 Accompagnement des personnes en situation d'itinérance par les organismes municipaux, communautaires et du réseau de la santé.

1.6 Disponibilité de services culturellement adaptés pour les personnes autochtones et les nouveaux arrivants.

1.7 Capacité des organismes du milieu à répondre à la demande en matière d’itinérance.

**Objectif 2 :** Favoriser une meilleure coordination des actions inscrites dans le Plan d’action interministériel en itinérance 2021-2026 et une optimisation des ressources disponibles.

Exemples de moyens :

2.1 Participer activement aux coordinations intersectorielles en itinérance mises en place à l’échelle locale et régionale et animées par le réseau de la santé et des services sociaux et reconnaître le leadership de ce dernier.

* + Se donner les moyens de soutenir l’innovation et le partage des expériences à succès.

2.2 S’approprier les résultats obtenus dans le cadre tant du Plan d’action interministériel en itinérance que des plans d’action régionaux et communautaires intégrés qui en découlent.

2.3 Identifier les besoins prioritaires et les actions à mettre en œuvre en vue de développer une planification pluriannuelle (incluant l’hébergement et le logement), en s’appuyant sur les analyses réalisées à l’échelle régionale.

2.4 Favoriser la coordination en matière d’accompagnement par le RSSS et les partenaires communautaires des personnes en situation d’itinérance.

**Objectif 3 :** Participer à l’élaboration d’une stratégie québécoise sur les données en matière d’itinérance pour documenter les besoins et soutenir la prise de décision.

Exemples de moyens :

3.1 S’impliquer dans la planification des grands chantiers de collecte de données sur l’itinérance, en particulier dans les exercices de dénombrement des personnes en situation d’itinérance visible.

3.2 Alimenter le contenu du Troisième portrait de l’itinérance au Québec en documentant certains besoins prioritaires de connaissances en matière d’itinérance et participer à des rencontres de consultation.

3.3 Identifier les pistes de solutions prometteuses afin d’obtenir une collecte d’information plus régulièrement dans une perspective de prévisibilité.

**Fonctionnement**

* La structure de la TQMI est permanente, mais le mandat, le fonctionnement et la composition peuvent être sujets à changement si requis.
* La fréquence des rencontres des membres de la TQMI est d’environ deux rencontres par année, mais elle pourra s’intensifier en raison des livrables attendus. Les rencontres se tiendront via la plateforme TEAMS et en présentiel, chacun une fois par année. Lors de la rencontre en présentiel, il sera possible d’ajouter la visite d’un lieu ou d’une initiative de la région qui reçoit les membres de la TQMI.
* Au besoin, des sous-comités de travail seront mis en place pour favoriser l’opérationnalisation des actions et la réalisation des livrables.
* À la demande de la TISMI et/ou de son comité consultatif, la TQMI pourrait se réunir de façon ponctuelle pour répondre à des demandes spécifiques.
* Des expertes et expertes, ou d’autres représentants d’organisations gouvernementales ou autres peuvent être invités à participer aux travaux de la TQMI pour alimenter les échanges.
* Les membres de la TQMI peuvent venir accompagnés de membres de leur équipe, mais ces derniers devront se soumettre aux mêmes règles liées à l’engagement et au respect de la confidentialité.

Il est important de souligner queles membres de la TQMI **:**

* seront invités à se dégager du temps pour assister aux réunions, à répondre à des courriels et à certaines demandes ponctuelles, à rédiger et commenter certains documents;
* seront invités à échanger avec les autres membres de la TQMI, des experts invités, ainsi qu’avec des représentants du gouvernement du Québec dans le respect et dans un esprit de dialogue et d’ouverture;
* devront respecter la confidentialité des échanges et des documents, divulguer tout conflit ou potentiel conflit d’intérêts.

**Composition**

La TQMI est formée de huit membres, soit :

1. La sous-ministre adjointe de la direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ou d’un représentant du MSSS qu’elle aura désigné;
2. La sous-ministre adjointe aux politiques du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), ou d’un représentant du MAMH qu’elle aura désigné;
3. Deux autres représentants de la TISMI (MSP et SHQ);
4. D’un représentant de la Fédération québécoise des municipalités ;
5. D’un représentant de l’Union des municipalités du Québec;
6. D’un représentant de la Ville de Montréal;
7. D’un représentant de la Ville de Québec.

La TQMI pourra également accueillir des invités, dont :

* Des représentants d’autres ministères ou organismes membres de la TISMI;
* Des expertes et experts du comité consultatif en itinérance de la TISMI;
* Des représentants des établissements de santé et de services sociaux;
* Des représentants du milieu communautaire, en particulier du Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec;
* Tout autre invité dont la présence parait pertinente.